

Turpitudes au Fonds forestier national

Chronique d'une mort annoncée

Depuis un certain temps, cette agence est sur toutes les lèvres. Et pour cause, non seulement, elle est en proie aux difficultés liées à l'état général du pays, mais aussi il y a la volonté de certains agents d'en découdre avec la tutelle de cette administration. Fallait-il s'en étonner ?

Auguste Bala

L'affaire prêterait à sourire s'il ne s'agissait pas de notre pays à tous. C'est pourquoi il est plus qu'urgent de revoir de fond en comble la pagaille programmée, depuis 2009, par la gouvernance d'Ali Bongo. Aujourd'hui, le désordre est tel que rien, ni personne ne sait de quoi demain sera fait. Conséquence, toutes les structures mises en place tombent les unes après les autres et les difficultés s'amoncellent à tous les niveaux.

C'est le cas du Fonds forestier national (FFN). Mis en place depuis le 03 mai 2010 par le ministre des Eaux et Forêts de l'époque, Gabriel Tchango, le FFN, dirigé par Jean-François Yanda, a, entre autres, la charge du renforcement des capacités du secteur des eaux et forêts ; la valorisation des biodiversités ; la formation et la recherche dans le secteur eaux et forêts ; une industrialisation plus poussée de la filière bois et la gestion durable des forêts.

Au cours de la cérémonie de lancement, Gabriel Tchango ne disait-il pas que « la création du FFN répond à la nécessité de disposer d'une entité à même de mobiliser les ressources additionnelles au financement des projets et programmes de développement du secteur forêt-bois » ? Au-

Cat	Fonctions	Salaires fin/mois	Salaires de la Solde net/mois	Complément salaire	Les salaires encaissés par le Décret 295 du PR	Salaires à payer/mois
A1	PGA	1 900 000	2 931 500	431 500	2 500 000	2 500 000
A1	DG	1 900 000	951 507	2 001 043	3 500 000	3 000 000
A1	DT	1 900 000	344 152	955 008	1 500 000	1 000 000
A1	DAF	1 900 000	804 470	695 530	1 500 000	1 000 000
C	Coord Communication	1 500 000	273 000	1 226 000		726 000
A1	Coord Technique	1 500 000	756 000	743 310		743 310
A1	CE DG	1 300 000	842 000	351 101		351 200
A1	CE DG	1 300 000	647 372	352 628		352 630
A1	CS Personnel	1 000 000	565 781	434 219		434 220
A1	CS Informatique	1 000 000	516 570	483 430		483 430
B1	CS Financier	1 000 000	400 402	600 598		599 600
A1	CS éco-aquatiques	1 000 000	600 213	399 787		399 790
A1	CS Industrie	1 000 000	647 270	352 730		352 730
A1	CS Relations publiques	1 000 000	626 153	373 847		373 850
A2	SP DG	600 000	604 292	-4 292		200 000
G	Agent	200 000	240 000	-40 000		150 000
	Agent	300 000		300 000		300 000
	Tech- de surface	180 000		180 000		180 000
	Tech- de surface	180 000		180 000		180 000
	Agent	200 000		200 000		200 000
	Tech- de surface	180 000		180 000		180 000
	Chercheur	250 000		250 000		250 000
	Chef-Peur DG	250 000		250 000		250 000
	Gardiens	100 000		100 000		100 000
	Coord Formation	1 500 000		500 000		1 000 000
	Assistent du DG	500 000		500 000		500 000
	CE DAF	400 000		400 000		400 000
		25 386 000		12 704 837		14 704 489
		304 690 000		152 646 694		154 455 520

Le fond de cette affaire serait-il le fait que le DG, François Yanda, touche un salaire dix fois supérieur à celui de ses collaborateurs ?

aujourd'hui, que reste-t-il de cette belle promesse d'un monde meilleur dans la filière bois ?

« Au FFN, les choses sont tout, sauf reluisantes », glisse une source proche du dossier. « Notamment, dit-elle, la baisse drastique des subventions de fonctionnement, l'absence des subventions d'investissement, les nominations abstraites sans tenir compte du profil des individus et de l'organigramme ; des effectifs pléthoriques alors que la structure est dépourvue de moyens financiers stables ; la nomination de certains

compatriotes de catégorie C et B2 aux postes de chef de service et de conseiller du DG... ».

« Par ailleurs, confirme l'un des agents de cette boîte, depuis six mois, nous accumulons des arriérés de salaires. Nous sommes dans la précarité et n'avons pas de quoi payer nos loyers. Plusieurs d'entre nous avons des problèmes avec les bailleurs et nos enfants ont du mal à se rendre à l'école. Le quotidien devient très dramatique pour tout le monde ».

Face à cette situation, le ministre des Eaux et Forêts a décidé - en application du

décret interdisant aux fonctionnaires et agents de l'Etat gabonais détachés de cumuler traitements et régime indemnitaire versés par l'Etat et les organismes de détachement - de supprimer le complément de salaire afin de réduire la masse salariale qui obérerait considérablement le budget de fonctionnement de cette structure. Cette mesure, croyait l'ancien ministre des Eaux et Forêts, a l'avantage de faire fonctionner le FFN tout en gardant tout le personnel. Voilà donc le fond de l'affaire qui suscite beaucoup de commentaires...